

MAIRIE DE ROCHE
Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 25 septembre 2020



L'an deux mil vingt, le 25 septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, après convocation légale du 18 septembre 2020, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard COCHARD, Maire.

La séance a été ouverte par Monsieur Bernard COCHARD, Maire, qui a fait l'appel des membres du conseil municipal.

Présents :

Bernard COCHARD - Marcel NICOLIER - Véronique CHARDON - Jean-Paul BOIS - Catherine PILLOIX - Michel BOUGAREL - Valérie DA SILVA - Maria BONZI - Sophie KOWALSKI - Jérôme PONTAL - Audrey ANTOUARD - Pierre SIMIAN - Léa REVELLIN-PIALET - Alain VERRON

Absents :

Frédérique LARRAS donne procuration à Léa REVELLIN-PIALET

Absents excusés : David GALLEA- Nicolas ISSEMANN - Bernard GUILLARME - Aurélie VERNAY

Madame Véronique CHARDON est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOUT 2020

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 28 août

Délibération n° 2020 09 53 : Modification du règlement de fonctionnement de l'accueil périscolaire

Rapporteur : Catherine PILLOIX

Vu le règlement définissant le fonctionnement de l'accueil périscolaire,
Considérant qu'il y a lieu d'apporter des modifications quant aux dates limites d'inscriptions, afin d'apporter plus de souplesses aux familles,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** la modification du règlement de fonctionnement de l'accueil périscolaire.

Délibération n° 2020 09 54 : Constitution de la commission communale des impôts directs (CCID)

Rapporteur : Bernard COCHARD

Il est rappelé que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire.

Dans les communes de plus de 2000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal.

Il est proposé au conseil municipal de dresser une liste de 32 noms dans les conditions définies ci-dessus.

| | |
|-------------------------|-------------------|
| Jean Michel THEVENON | Georges JOMARD |
| Georges ODET | Christophe BELLET |
| Philippe REVOL | Michel BRUYERE |
| Michel DUPLESSIS | Bruno CHATAIN |
| Armand CHAUVIN | Robert JOSSERAND |
| Roland SERMET | Maurice PERIER |
| René TRIBOULET | Elian VASSIER |
| Raymond FOURNIER | Catherine GAUCHON |
| Franck BONZI | Christine COCHARD |
| Nicolas CHENAVIER | Roger COCHARD |
| Sébastien MILLIAT | Sylvain DESPLAT |
| Martine FOURNIER | Denis GIRERD |
| Marie-Christine CELLIER | Didier GUICHARD |
| Christian ORCEL | Evelyne VAILLANT |
| Daniel ROBERT | Gilles VALENTIN |
| Sophie KOWALSKI | Jérôme PONTAL |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **PROPOSE** la liste ci-dessus à la direction générale des finances publique de l'Isère

Délibération n° 2020_09_55 : Modification des tarifs et des redevances liées aux contrôles d'assainissement non collectifs

Rapporteur : Sophie KOWALSKI

Vu la délibération n°4 du 26 juin 2009 créant le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif),

Vu la délibération n° 2020_02_06 en date du 21 février 2020 retenant la société REZEAU pour la mise en œuvre des contrôles SPANC.

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs des redevances suivants pour les différents contrôles liés aux dispositifs d'assainissement non collectif dans le cadre du déploiement du SPANC,

Il est proposé les tarifs suivants :

- 108 € TTC pour la vérification de conception et d'implantation d'une installation
- 66 € TTC pour la vérification de bonne exécution des travaux
- 78 € TTC pour la visite de contrôle de conformité en cas de vente d'un bien
- 78€ TTC pour les frais de déplacement suite à rdv non reporté ou non honoré.
- 78 € TTC pour tout contrôle supplémentaire, non-conformités avec nuisances, etc...)
- 150 € TTC par an et au bout de 4 ans pour pénalité en cas de non-conformité avec nuisances et solution possible lorsque les travaux n'ont pas été réalisés.
- 100 € TTC / an en cas de refus de contrôle

Ces prestations seront facturées, en une fois, au propriétaire de l'installation selon l'opération réalisée.

- 78 € TTC pour la visite de diagnostic des dispositifs d'assainissement existants

Cette prestation étant liée au fichier des abonnés de l'eau et le contrat avec le prestataire étant de 8 ans, le conseil municipal propose de la fractionner en une redevance forfaitaire annuelle sur la base d'un 1/8^{ème} du prix de la prestation plus la gestion administrative, les frais de dossier et les frais de trésorerie, soit **12 € TTC pour la redevance forfaitaire annuelle**.

Cette redevance forfaitaire annuelle sera facturée à l'occupant. Cependant s'il existe un dispositif unique et commun à plusieurs logements (cas des immeubles notamment) cette redevance sera facturée directement au propriétaire.

Le conseil municipal se réserve le droit de modifier ces montants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les tarifs définis ci – dessous

Délibération n° 2020_09_56 : Modification des tarifs de la participation pour l'assainissement collectif et l'eau pluviale

Rapporteur : Sophie KOWALSKI

Vu la délibération n° 2016_09_51 du 30 septembre 2016 définissant les tarifs de la participation pour l'assainissement collectif (PAC),
Considérant qu'il y a lieu de modifier le montant de la PAC pour les raccordements de plusieurs logements,

Il est proposé la dégressivité suivante :

- du 1^{er} au 5^{ème} logement : 2500€ pour les eaux usées et 600€ pour les eaux pluviales (pas de modification)
- du 6^{ème} au 10^{ème} logement : 1800€ pour les eaux usées et 400€ pour les eaux pluviales
- du 11^{ème} au 15^{ème} logement : 1500€ pour les eaux usées et 300€ pour les eaux pluviales
- 16^{ème} logement et + : 1200€ pour les eaux usées et 200€ pour les eaux pluviales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **FIXE** la PAC, à compter du 1^{er} octobre 2020 selon la dégressivité présentée ci-dessus.
- **MAINTIENT** la PAC à 1250 € pour les eaux usées et 300 € pour l'eau pluviale par logement pour les constructions existantes
- **RAPPELE** que le fait générateur de la PAC est le raccordement au réseau

INFORMATION DU MAIRE

-Le maire fait lecture de l'arrêté préfectoral concernant la crise sanitaire.

L'arrêté est applicable jusqu'au 10 octobre 2020.

Il en ressort que pour la commune, l'accès aux salles des fêtes est limité à 30 personnes et à l'intérieur des dites salles, le port du masque, la distanciation physique d'un mètre et le respect des gestes barrières sont obligatoires.

Les débits de boissons temporaires et les buvettes sont interdits, seuls les repas servis à tables et dans la limite de 10 personnes sont autorisés.

-Dans le cadre du projet de logements sur la place du 11 novembre, des places de parkings non utilisées par les logements sont à vendre. Cet achat qui demande un effort financier à la commune paraît intéressant pour le futur. Le conseil municipal valide cette idée.

-Suite à la vitesse excessive constatée sur l'ensemble de la commune et aux stationnements gênants sur les trottoirs, des contrôles vont être effectués à compter du 1^{er} octobre par la police municipale et la gendarmerie.

TOUR DE TABLE

Commission travaux – Marcel NICOLIER

- Les travaux d'aménagement de la 7^{ème} classe à l'école élémentaire se poursuivent.
- Les travaux d'assainissement « Chemin des Bersoudières » seront terminés pour Toussaint.
- Les travaux de mise en place de trottoirs « Chemin des Bersoudières » débuteront en novembre (1^{ère} tranche) et les travaux d'aménagement du parking de la Croix sont achevés.

Commission agriculture – Marcel NICOLIER

Marcel NICOLIER laisse la parole à Jérôme PONTAL pour faire le compte rendu de la réunion du 17 septembre avec la chambre d'agriculture.

Il en ressort que seuls 3 agriculteurs vivent exclusivement de l'agriculture sur Roche et dans 5 ans il n'y en aura plus aucun. La succession est un problème délicat pour ce secteur.

De plus, tous les agriculteurs sont en filière longue, aucun ne fait de la vente directe. Il y a peut-être une idée à creuser.

La commune souhaite pouvoir préserver l'agriculture sur son territoire.

Elle peut être le lien entre les agriculteurs et la chambre d'agriculture pour les transmissions, elle peut les aider dans des démarches pour des formations, favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs et faire de la communication sur les travaux des agriculteurs.

Commission communication – Véronique CHARDON

-Le flash de septembre a été distribué.

-L'application « panneau pocket » rencontre un vif succès. A ce jour, plus de 200 personnes l'ont téléchargée. C'est encourageant et c'est un moyen de communication supplémentaire.

-Le bulletin municipal se prépare, les articles des commissions sont à rendre pour le 30 octobre.

-La commission travaille sur l'élaboration d'une charte graphique afin de moderniser la communication.

Michel BOUGAREL conseille d'expliquer à la population pourquoi ce changement.

Commission vie associative et sportive – Jean-Paul BOIS

-Un adoucisseur d'eau sera installé prochainement au stade pour les vestiaires et les douches.

-L'homologation du stade pour un classement en catégorie 5 est en cours.

Commission du personnel, de l'enfance et de la jeunesse - Catherine PILLOIX

- La rentrée scolaire s'est bien passée avec la mise en application du protocole sanitaire.

- Les transports scolaires ont connu quelques difficultés à la rentrée suite au changement de prestataire. Le département a été prévenu et tout semble rentrer dans l'ordre actuellement.

Commission illuminations et embellissement – Michel BOUGAREL

La commission « Aménagement centre village » a organisé sa première réunion.

10 élus et 10 membres extérieurs siègent. 2 sous commissions ont été créées : commission urbanisme et circulation et commission mise en valeur patrimoine, animation et commerce.

Chaque sous-commission travaille de façon indépendante et une mise en commun des travaux sera effectuée début décembre 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Prochaine réunion du Conseil municipal fixée au

Vendredi 30 octobre 2020 à 20h30 à la salle de l'Arche.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.